



## **Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers (PECI) – (2022-2024)**

### **Formulaire de demande de l'employeur**

Pour attirer les infirmières/infirmiers autorisé(e)s (IA), les infirmières/infirmiers auxiliaires autorisé(e)s (IAA) et les infirmières/infirmiers praticien(ne)s (IP) à travailler dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée (SLD) et les organismes de soins à domicile et de proximité (HCC), de soins primaires, santé mentale et les organismes de lutte contre la toxicomanie qui en ont le plus besoin dans tout l'Ontario, le Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers (PECI) offre une subvention de 25,000 \$ aux infirmières/infirmiers admissibles en échange d'un engagement de 2 ans auprès d'un employeur admissible.

En outre, les hôpitaux participants, les foyers de soins de longue durée et les organismes de soins de santé, de soins primaires, santé mentale et les organismes de lutte contre la toxicomanie qui emploient des infirmières/infirmiers admissibles par l'intermédiaire de ce programme peuvent bénéficier d'une subvention d'éducation pour financer le développement professionnel et les possibilités de formation des infirmières/infirmiers de leur personnel.

### **Critères d'admissibilité**

#### **Pour être admissible au PECI, un employeur doit :**

- Être un hôpital, un foyer de soins de longue durée ou un organisme de soins à domicile et en milieu communautaire, de soins primaires, santé mentale et les organismes de lutte contre la toxicomanie qui fournit des services infirmiers financés par l'État;
- Confirmer que les postes qu'il cherche à combler par le biais du PECI ont été affichés à l'interne auprès du personnel existant et qu'aucun candidat approprié n'a été trouvé par ce processus;
- Confirmer que le financement ne remplacera pas les mesures incitatives pour les employés actuellement offertes par l'organisme; et
- Offrir un poste ou des heures à temps plein à une/un infirmière/infirmier admissible.

#### **Pour être admissible au PECI, une infirmière/un infirmier doit :**

- Ne pas avoir été employé comme infirmière/infirmier en Ontario dans les six mois précédant son embauche;
- Détenir un certificat d'inscription en règle de [l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario](#);
- Commencer à travailler au plus tard le 31 mars 2024;
- S'engager à travailler pendant deux ans à un horaire de travail à temps plein offert par l'employeur; et
- Ne pas recevoir simultanément des fonds du Ministère de la santé pour le [Programme de remboursement des frais de scolarité des infirmières](#).

## Incitation au recrutement

Une subvention d'un montant maximal de 25 000 \$ sera accordée aux infirmières/infirmiers admissibles embauché(e)s par des employeurs approuvés en échange d'un engagement à demeurer employées en tant qu'IA, IPA ou IP pendant 24 mois.

Les fonds seront versés aux employeurs pour être ensuite versés à chaque infirmière/infirmier admissible en six versements :

- 1) 3 000 \$ après quatre (4) mois d'emploi;
- 2) 3 000 \$ après huit (8) mois d'emploi;
- 3) 3 000 \$ après douze (12) mois d'emploi;
- 4) 4 000 \$ au bout de seize (16) mois d'emploi;
- 5) 4 000 \$ à la fin de vingt (20) mois d'emploi; et
- 6) 8 000 \$ à la fin de vingt-quatre (24) mois d'emploi.

## Subvention d'éducation

En outre, les employeurs peuvent être admissibles à une subvention à l'éducation de 1 500 \$ par infirmière employée activement et approuvée par le PECEI.

L'objectif de la subvention à l'éducation est d'aider les employeurs à renforcer les capacités de leur personnel infirmier en finançant des possibilités de formation pour les IA, IPA ou IP employés par l'organisation, y compris ceux recrutés par le PECEI.

## Processus

### 1. L'employeur soumet le formulaire de demande du Programme d'engagement communautaire pour les infirmières (PECEI) :

- L'employeur soumet le formulaire de demande de l'employeur du PECEI.
- Chaque demande sera évaluée au cas par cas en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, notamment les priorités du système de santé, la géographie et la capacité du personnel de santé local et régional.
- La soumission d'une demande remplie par un employeur ne garantit pas l'approbation de l'employeur ou la réception d'un financement potentiel par le biais du PECEI.

### 2. L'employeur reçoit l'approbation de la demande :

- Les employeurs seront informés par courriel du nombre maximum d'infirmières/infirmiers admissibles au financement du PECEI.
- Le ministère de la Santé de l'Ontario vous fournira un formulaire de recrutement d'infirmières/infirmiers que vous remplirez lorsque vous aurez identifié un(e) infirmière/infirmier admissible.
- Les employeurs publieront tous les postes vacants sur [www.HFOJobs.ca](http://www.HFOJobs.ca) en les identifiant comme éligibles au PECEI.
- Les employeurs agréés sont également encouragés à publier des offres d'emploi par leurs méthodes habituelles.

### 3. Recrutement d'infirmières/infirmiers :

- L'employeur approuvé recrute en utilisant son processus de recrutement standard.
- L'employeur informe Santé Ontario de la réussite du recrutement en soumettant le formulaire de recrutement d'infirmières/infirmiers.
- Les infirmières/infirmiers doivent commencer à travailler au plus tard le 31 mars 2024 pour être admissibles.

### 4. Création d'un accord entre l'employeur agréé et Ontario Health :

- Santé Ontario entreprendra la création d'un accord avec l'employeur agréé.
- Si la demande de financement répond à tous les critères d'admissibilité, l'accord sera signé et exécuté par Santé Ontario.
- Un accord de retour de service sera fourni et devra être signé par l'employeur et l'infirmière/infirmier éligible.
- Sous réserve de la confirmation du maintien de l'emploi, un financement pouvant atteindre 25 000 \$ par infirmière/infirmier admissible sera versé aux employeurs en six versements à chaque infirmière : 3 000 \$ au bout de quatre (4) mois, 3 000 \$ au bout de huit (8) mois, 3 000 \$ au bout de douze (12) mois, 4 000 \$ au bout de seize (16) mois, 4 000 \$ au bout de vingt (20) mois et 8 000 \$ au bout de vingt-quatre (24) mois.
- Une subvention à l'éducation de 1 500 \$ peut être accordée à l'employeur pour chaque infirmière/infirmier employé(e) activement dans le cadre du programme d'engagement communautaire.

## Instructions pour remplir la demande

Ce formulaire de demande doit être rempli par tout employeur éligible qui souhaite recruter une infirmière éligible.

- Consultez les critères d'éligibilité et les questions fréquemment posées avant de remplir ce formulaire de demande.
- Veuillez vous assurer que toutes les sections du formulaire de candidature sont complètes. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Envoyez votre formulaire de candidature dûment rempli par courrier électronique à [info-hfo@ontariohealth.ca](mailto:info-hfo@ontariohealth.ca).

## Une fois la demande reçue, l'OH-HFO envoie un accusé de réception par courriel.

Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, ou si vous avez des questions sur la manière de remplir ce formulaire de demande, veuillez contacter: [info-hfo@ontariohealth.ca](mailto:info-hfo@ontariohealth.ca).

# Demande

## Section A – Renseignements sur l'employeur

1. **Nom de l'organisme :**

2. **Adresse postale :** (adresse complète comprenant l'unité, la ville, le code postal)

3. **Adresse du site :** (veuillez inclure les adresses de tous les sites où un PSSP peut être embauché pour travailler)

4. **Type d'organisme :** (veuillez sélectionner)

- Hôpital       Soins de longue durée       Soins à domicile et en milieu communautaire  
 Soins primaires       Santé mentale et les organismes de lutte contre la toxicomanie

*Remarque : seuls les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les organismes de soins à domicile et en milieu communautaire, de soins primaires, santé mentale et les organismes de lutte contre la toxicomanie sont admissibles à ce programme. Pour plus d'informations sur l'éligibilité, contactez [info-hfo@ontariohealth.ca](mailto:info-hfo@ontariohealth.ca)*

5. **Personne-ressource principale pour la demande :**

Nom complet :

Titre :

Courriel :

Téléphone :

6. **Personnes-ressources supplémentaires :** (le cas échéant)

Nom complet :

Titre :

Courriel :

Téléphone :

Nom complet :

Titre :

Courriel :

Téléphone :



## Section B – Emplois et postes vacants

Si vous présentez une demande de plusieurs sites, s'il vous plaît répondre aux questions suivantes séparément pour chaque site. Soumettre en pièce jointe, si vous le souhaitez.

7. Combien d'infirmières/infirmiers votre organisme espère-t-elle recruter par le biais du Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers? *Note: Les employeurs doivent offrir un poste ou des heures à temps plein pour être admissibles.*

<b>DEMANDE POUR PECI</b>	<b>Permanent à temps plein</b>	<b>Temporaire à temps plein</b>
Infirmières/infirmiers autorisé(e)s (IA)		
Infirmières/infirmiers auxiliaires autorisé(e)s (IAA)		
Infirmières/infirmiers praticien(ne)s (IP)		

8. Combien d'infirmières/infirmiers votre organisme emploie-t-il à l'heure actuelle?

<b>ACTUELLEMENT EMPLOYÉ</b>	<b>À plein temps (Perm.)</b>	<b>À temps Partiel (Perm.)</b>	<b>Décontractée (Perm.)</b>	<b>Autre (Perm.)</b>	<b>À plein Temps (Temp.)</b>	<b>À temps Partiel (Temp.)</b>	<b>Décontractée (Temp.)</b>	<b>Autre (Temp.)</b>
IA								
IAA								
IP								

Commentaires:

9. Combien de postes d'infirmières/infirmiers sont à pourvoir au sein de votre organisme à l'heure actuelle?

<b>POSTES VACANTS</b>	<b>À plein temps (Perm.)</b>	<b>À temps Partiel (Perm.)</b>	<b>Décontractée (Perm.)</b>	<b>Autre (Perm.)</b>	<b>À plein Temps (Temp.)</b>	<b>À temps Partiel (Temp.)</b>	<b>Décontractée (Temp.)</b>	<b>Autre (Temp.)</b>
IA								
IAA								
IP								

Commentaires:

## Section C – Authorisation et les attestations

Veillez examiner attentivement chaque attestation et cocher chaque case en guise d'accusé de réception.

### En signant cette demande, vous confirmez que :

- Votre organisation est un hôpital, un établissement de soins de longue durée ou une agence de soins à domicile et , de soins primaires, santé mentale et les organismes de lutte contre la toxicomanie de proximité financés par l'État;
- Le financement du programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers ne perturbera pas les mesures d'incitation des employés déjà en place dans votre organisation;
- Les postes que votre organisme cherche à pourvoir par le biais du PECL ont été affichés à l'interne auprès du personnel existant et aucun candidat approprié n'a été trouvé par ce biais;
- Votre organisme dispose d'une infrastructure de ressources humaines (RH) appropriée, dotée d'une capacité suffisante pour accueillir et soutenir les infirmières/infirmiers nouvellement embauché(e)s ;
- Tout(e) infirmière/infirmier recruté(e) dans le cadre du programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers se verra offrir un poste à temps plein ou des heures à temps plein.
- Votre organisation a obtenu les fonds nécessaires pour soutenir l'emploi continu du nombre d'infirmières identifié dans cette demande; et
- Votre organisation ne recevra pas de fonds du ministère de la Santé par le biais de la garantie des diplômés en soins infirmiers dans le but de verser un salaire à une infirmière embauchée dans le cadre du programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers.

### Personne signataire autorisée de l'organisme :

Nom :

Titre :

Signature :

Date :